

Tri du verre

Un geste écoresponsable

Déposer ses bouteilles de verre dans un conteneur est un acte volontaire. Ne pas faire ce geste simple a d'importantes conséquences négatives notamment environnementales et financières. Quatre bonnes raisons pour se mettre à trier.



1 Ne pas trier pèse sur la facture

Pas trié, le verre jeté dans la poubelle grise est dirigé vers l'usine Amétyst. Ces déchets sont pesés à l'entrée car le coût de leur traitement est calculé au poids. Le verre pèse lourd sur la balance comme sur la facture, alors qu'il ne sera même pas traité à Amétyst ! Pire. Il faudra payer deux fois car le verre refusé, devenu « inrecyclable », sera dirigé vers un centre d'enfouissement pour lequel la Métropole devra s'acquitter d'une taxe calculée, là encore, au poids... Cela alourdit la facture des ordures ménagères payée par les habitants.



2 Éviter un gâchis environnemental

Ne pas recycler le verre oblige à en produire davantage et donc mobilise une grande quantité d'eau, de sable et de calcaire, autant de matières premières qui servent à sa fabrication. Une tonne de verre produite nécessite l'utilisation de 1,2 tonne de ces matières premières, dont l'extraction aggrave la dégradation de l'écosystème. Sans compter que le verre non recyclé encombre les décharges et engendre un trafic important de camions.



3 Trier plus pour gagner plus

Apporter le verre au conteneur dédié, c'est rentable. La Métropole revend le verre pour qu'il soit recyclé, ce qui permet de compenser une partie du coût de collecte et de transport chez les recycleurs. Chaque année, le recyclage du verre rapporte 250 000 euros. Une somme qui pourrait être plus importante si tout le monde triait. Le « non-tri », lui, coûte 6 millions d'euros ! Autant d'argent en moins pour accompagner le développement de nouvelles filières de réemploi du verre.



4 Un geste écosolidaire

Le saviez-vous ? Le partenariat entre la Métropole et la Ligue contre le cancer permet de verser chaque année, au comité départemental de la Ligue, 2 euros par tonne de verre collecté. Actuellement, 12 000 tonnes sont récupérées dans les 1 300 Points d'apport volontaire. Quand la collecte atteindra 16 000 tonnes par an, le don de la Métropole passera à 3 euros. Cet argent est utilisé pour financer des actions en faveur des malades et de leurs proches ainsi que des campagnes de promotion des dépistages.

montpellier3m.fr/verre



ÉCO'systèmes

En route vers la transition écologique et solidaire

TRI DU VERRE p. 26-27
Un geste écoresponsable

ALIMENTATION p. 28
Boc d'Oc

MOBILITÉ p. 29
Savoir rouler à vélo avant l'entrée en 6^e

ÉCONOMIES D'ÉNERGIE p. 30
Les piscines à l'heure de la sobriété

CRÉATION D'ENTREPRISE p. 31
La détermination d'un entrepreneur

Des repas sains et vertueux

Boc d'Oc cuisine et vend des plats cuisinés frais et gourmands en bocaux. Avec pour valeurs principales : la qualité des produits, l'approvisionnement local garanti à moins de 180 kilomètres et le zéro déchet plastique, grâce au bocal consigné.



Ils sont quatre associés, deux sœurs, Lucie et Clara, conjointes de Maxime et Théo, accompagnés de Céline, ancienne alternante, employée en CDI depuis septembre. Installés dans leur nouvelle cuisine du pôle de transformation de la Métropole au MIN de Montpellier, au plus près du marché des producteurs, ils élaborent chaque semaine des plats variés.



Parmi les best-sellers : les gratins de pommes de terre aux cèpes à leur sortie du four (photo bas de page) que l'on trouve en livraison à domicile et en entreprise via internet ou dans l'un des magasins distributeurs. Boc d'Oc se distingue de ses concurrents par l'utilisation de produits frais locaux et le fait que les bocaux une fois lavés sont réutilisés à l'infini.

bocdoc.fr



Une nourriture saine préparée sans additif et sans conservateur. La gamme de plats en bocaux, de l'entrée au dessert, dont certains végétariens et bientôt bio, est renouvelée en fonction de la disponibilité des produits de saison. Le sous vide permet de garder les saveurs avec des dates limites de consommation allant jusqu'à cinq semaines.



Savoir rouler à vélo avant l'entrée en 6^e

La Métropole aide les 31 communes à mettre en œuvre le dispositif national Savoir Rouler à Vélo pour leur permettre d'accompagner les élèves du CM2 vers l'autonomie à vélo, en toute sécurité, avant leur entrée au collège.



© Le Bonheur à vélo

L'association Le Bonheur à vélo teste l'autonomie à vélo des écoliers de Pignan.

Identifié comme un levier important de sa politique en faveur du vélo, et plus largement de sa stratégie mobilités, le dispositif national Savoir rouler à vélo (SRAV)⁽¹⁾ vise à généraliser l'apprentissage de l'autonomie à vélo pour les écoliers de CM2, afin qu'ils se déplacent en toute sécurité, avant leur entrée au collège. La Métropole a souhaité naturellement s'inscrire dans ce cadre, pour prendre toute sa part dans la mise en œuvre de ce programme, et donner envie aux nouvelles générations d'adopter le réflexe vélo.

Les communes très impliquées

« Ma fille est métamorphosée sur un vélo, avec de bonnes pratiques, notamment en termes de sécurité. Elle n'a plus l'appréhension qu'elle avait sur la route, et prend même du plaisir », se réjouit le père d'une écolière de Pignan. Dans cette commune, comme à Saussan, Saint-Georges d'Orques, Juvignac et dans les écoles de Montpellier, l'association Le Bonheur à Vélo a pris en charge la formation de 935 enfants en 2022 et en prévoit autant, voire plus, en 2023. Au Crès, ce sont au total quelque 150 élèves scolarisés dans cinq classes qui ont été formés en 2022 par l'association cressoise CSVV, et cette année par le service municipal des sports.



16 COMMUNES⁽³⁾ ont demandé cette année un dossier SRAV auprès de la Métropole, et 7 d'entre elles ont déjà signé la convention. Quelque 3 200 élèves, sur les 5 000 élèves de CM2 recensés sur le territoire, ont ou auront ainsi bénéficié de la formation à l'autonomie à vélo en 2022 et 2023.

(3) Castelnau-le-Lez, Fabrègues, Le Crès, Pignan, Saint-Brès, Saussan, Vendargues, Montferrier-sur-Lez, Baillargues, Restinclières, Prades-le-Lez, Pérols, Saint-Geniès-des-Mourgues, Juvignac, Montpellier, Saint-Georges d'Orques.



© H. Rubio

Julie Frèche, vice-présidente déléguée au Transport et aux Mobilités actives.

« La Métropole est en pointe au niveau national dans la mise en œuvre du Savoir rouler à vélo. Ce dispositif accompagne la réalisation du réseau express vélo qui va mailler tout le territoire, et sécuriser notamment les accès aux établissements scolaires. »

10 heures d'apprentissage

Le dispositif se décline en 10h minimum selon trois modules d'apprentissage : 1/ Savoir pédaler : maîtriser les fondamentaux du vélo, acquérir un bon équilibre, apprendre à pédaler, tourner et freiner. 2/ Savoir circuler : s'initier à la sécurité routière en milieu sécurisé, apprendre la conduite en groupe. 3/ Savoir rouler à vélo : se déplacer en situation réelle sur la voie publique.

120 000 euros pour les communes

Afin de garantir aux communes les moyens de porter ce dispositif, la Métropole propose de maintenir cette année, comme en 2022, l'aide financière d'un montant total de 120 000 euros. Cette subvention viendra en complément de l'accompagnement et de la prise en charge financière du nouveau programme Génération Vélo⁽²⁾. Parallèlement, la Métropole sécurise les accès aux collèges, en lien avec le réseau cyclable métropolitain, en cours de déploiement.

(1) Le SRAV, lancé en 2018 par le Comité interministériel de la sécurité routière, est un axe majeur du Plan vélo et mobilités actives.

(2) Génération Vélo est un programme mis en place en 2022 pour accompagner les collectivités dans la mise en œuvre du SRAV.

Les piscines à l'heure de la sobriété

Pour réduire la facture énergétique des 14 piscines du territoire, la Métropole a pris des mesures aux effets immédiats comme la baisse de la température de l'eau. Sur le long terme, elle les engage sur le chemin de l'autonomie énergétique.



La température de l'eau des bassins est passée de 28 °C à 27 °C.

260 000 €

C'est l'estimation des économies annuelles, réalisables dans les piscines dès cette année, à la suite de l'ensemble des mesures de sobriété mises en place.

L'EAU S'ÉCONOMISE AUSSI

La bonne utilisation de l'eau est primordiale dans les piscines. En 2021, les 14 équipements ont consommé 133 000 m³ d'eau. Ce volume est en constante baisse depuis 2012 grâce à une vigilance qui porte aussi bien sur la chasse aux fuites que sur les travaux d'étanchéité des bassins. La réutilisation des eaux est également en œuvre. Par exemple, les eaux prélevées quotidiennement pour être analysées sont récupérées et réintroduites dans le circuit (de 4 à 5 m³ chaque jour).

L'automne dernier, la Métropole a été confrontée à l'explosion du coût des énergies. Ce choc budgétaire a conduit la collectivité à mettre en place un plan de sobriété et à accélérer la transition énergétique. Les piscines, notamment, ont été concernées. L'énergie représente 15 % de leurs dépenses. Comme il était hors de question de fermer les équipements et d'empêcher l'apprentissage de la natation, des choix nécessaires ont été faits : baisser d'un degré la température de l'eau, éteindre la lumière les jours de grand soleil et en pleine journée, couper le chauffage dès que la température extérieure devient supérieure à 26 °C... « Je dois avouer que je ne me rends pas trop compte de la baisse de température du bassin, constate Norbert, un habitué de la piscine Nakache, à Montpellier. C'est acceptable. »

Pilotage automatique

Ces mesures ont complété les dispositifs d'économies d'énergie déjà mis en œuvre, tels que l'installation d'éclairage LED. La haute technologie

optimise également le pilotage des équipements climatiques. Toutes les piscines sont équipées d'un système connecté à la chaufferie ou à l'aération, qui gère le chauffage en fonction de nombreux paramètres, notamment le taux d'humidité, les conditions météorologiques et les tarifs horaires de l'énergie. Les ajustements de température se font instantanément. De quoi faire baisser la facture d'énergie de 30 %.

Autonomie énergétique

Le prochain défi est de donner aux piscines une autonomie énergétique. À Saint-Brès, Héraclès est alimentée via une chaufferie bois qui couvre 50 % des besoins en chauffage du bâtiment. Les 20 panneaux solaires de la piscine Poséidon (Cournonterral) prennent en charge 30 % du chauffage de l'eau sanitaire. Il en sera de même pour celle de Jacou. En effet, l'installation, en cours, d'une centrale photovoltaïque en ombrières sur le parking de la piscine Alex Jany engendrera une économie de près de 35 000 euros par an.

La détermination d'un entrepreneur

Le fondateur de l'association Les Déterminés, Moussa Camara, œuvre depuis plusieurs années pour le développement de l'entrepreneuriat dans les quartiers prioritaires et les zones rurales. À Montpellier, plus d'une cinquantaine de personnes ont bénéficié de la formation.

“ L'entrepreneuriat n'est pas le chemin le plus facile, mais il en vaut la peine. La réussite individuelle passe aussi par la réussite collective ”

” Moussa Camara, président et fondateur de l'association Les Déterminés



Moussa Camara a rencontré Michaël Delafosse le 10 janvier à l'hôtel de Ville avec les entrepreneurs venus présenter leur projet.

PROGRAMME GRATUIT D'ACCOMPAGNEMENT

Entrepreneur engagé, Moussa Camara a fondé en 2015 l'association Les Déterminés largement reconnue au niveau national. L'idée du projet associatif à fort impact économique émerge en 2012, lors d'un voyage aux États-Unis. Moussa rencontre de nombreux chefs d'entreprise qui lui donnent envie d'entreprendre pour les autres. « Les Déterminés développe, auprès des porteurs de projet les plus éloignés des services économiques et sociaux, un programme gratuit d'accompagnement vers l'entrepreneuriat sur toute la France, 1 000 personnes à ce jour », précise Moussa Camara. L'association travaille en synergie étroite et bienveillante avec l'écosystème entrepreneuriat, les structures publiques, les associations de quartier pour construire des passerelles entre les porteurs de projets et le monde économique. À Montpellier, depuis 2020, une cinquantaine de femmes et d'hommes ont bénéficié de la formation de six mois pour construire leur projet de création d'entreprise.

CONCRÉTISER UN PROJET

« Moussa Camara est très attentif à la réussite collective et au bien-être des autres. Il m'a donné ma chance », confie Hind Hocine, coordinatrice de territoire à Montpellier. « Grâce à ma formation avec Les Déterminés, j'ai appris la posture managériale, cela m'a donné confiance. J'ai pu créer WIM, Work in Music, ma propre application qui permet d'apprendre ses leçons en chansons et rendre ludique l'apprentissage, » explique le jeune Montpelliérain Johannes Adedemi, lauréat de la bourse French Tech Tremplin. D'autres entrepreneurs montpelliérains ont pu concrétiser leur projet grâce à cette formation : Richard Alcamo, fondateur de Van & Compagnie, aménagement sur mesure de vans ; Margot Abbad, avec Keeper, sa marque de vêtement ; Marc Ranchon, créateur de Co-BoX, une plateforme de location d'espaces de stockage entre particuliers, ou Hana Ahidar, fondatrice de Awinty, création artisanale et personnalisée de coffrets de naissance ou de demoiselle d'honneur.



CRÉATION D'ENTREPRISES

L'association Les Déterminés propose une formation gratuite en six mois à partir du 17 avril. Postulez avant le 4 avril.

[Lesdetermines.fr](https://www.lesdetermines.fr)